



## Politique en matière de NAI

---

### Déclaration d'engagement

La Tour CN s'engage à traiter toutes les personnes de manière à leur permettre préserver leur dignité et leur indépendance. La Tour est déterminée à répondre en temps opportun aux besoins des personnes handicapées, et elle le fera en prévenant et en éliminant les obstacles à l'accessibilité et en respectant les exigences en la matière prévues par la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.

### Formation

La Tour CN est résolue à offrir au personnel et aux bénévoles de la formation sur les lois de l'Ontario en matière d'accessibilité et les aspects du Code des droits de la personne de l'Ontario qui concernent les personnes handicapées. La formation sera dispensée selon les modalités qui conviennent le mieux aux tâches des employés, des bénévoles et du conseil d'administration.

### Guichets

La Tour CN tiendra compte des besoins des personnes handicapées dans la conception, l'acquisition ou l'achat de guichets libre-service.

### Information et communications

La Tour CN est déterminée à répondre aux besoins des personnes handicapées en matière de communication. Des documents d'information et de communications seront fournis sur demande dans des formats accessibles ou accompagnés d'outils de communication. Cela comprend les renseignements accessibles au public sur les biens, les services et les installations, ainsi que les données publiques en matière de situations d'urgence et de sécurité.

La Tour CN consultera les personnes handicapées pour déterminer leurs besoins en matière d'information et de communication.

La Tour CN veillera à ce les personnes handicapées aient accès, sur demande, aux processus de rétroaction existants.

Le site Web de la Tour CN et son contenu seront conformes à la norme WCAG 2.0, niveau AA d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## Emplois

La Tour CN souscrit à des pratiques d'emploi équitables et accessibles.

La Tour CN avisera le public et le personnel qui, sur demande, prendra des mesures pour accommoder les personnes handicapées pendant les processus de recrutement et d'évaluation et lors de l'embauche de ces personnes.

Au besoin, un plan d'accommodement individuel ou des renseignements sur les mesures d'urgence en milieu de travail seront créés pour tous les employés atteints d'un handicap.

Les processus de gestion du rendement, de perfectionnement professionnel, de réaffectation et de retour au travail tiendront compte des besoins des employés handicapés en matière d'accessibilité.

## Conception des espaces publics

La Tour CN respectera les normes d'accessibilité pour l'aménagement des espaces publics lors de la construction ou de transformations majeures des espaces publics. Les espaces publics comprennent :

- Les éléments liés au service, comme les comptoirs de service, les files d'attente fixes et les aires d'attente.
- Les voies de déplacement extérieures, comme les trottoirs, les rampes, les escaliers, les rampes d'accès, les aires de repos et la signalisation piétonnière accessible.
- Les stationnements accessibles hors rue.
- Les sentiers récréatifs et les voies d'accès à la plage.
- Les aires de repas extérieures publiques comme les aires de repos ou les aires de pique-nique.
- Les espaces de jeux extérieurs, comme les terrains de jeux dans les parcs provinciaux et les collectivités locales.

En cas d'interruption de service, le public est avisé de cette interruption de service et des solutions de rechange disponibles.

## Modifications à cette politique ou à d'autres politiques

Toute politique qui ne respecte ni ne favorise la dignité et l'autonomie des personnes handicapées sera modifiée ou supprimée, le cas échéant.

## Pour en apprendre davantage

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la présente politique, veuillez prendre contact avec nous par :

Téléphone : 416 601-6937  
accessibility@cntower.ca

Courriel :

***Les formats accessibles du présent document sont disponibles gratuitement et sur demande.***